

Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008



Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les conventions de formation à intervenir chaque année avec différents organismes agréés pour la formation des membres du Conseil Municipal et **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au Budget Ville de l'exercice 2008.
- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement du Centre Social de Redon.
- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour fixer les modalités de rémunération des opérations de mise sous plis effectuées dans le cadre des élections cantonales des 9 et 16 mars 2008.
- A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Ville du Receveur pour l'exercice 2007, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.
- Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Ville établi pour l'exercice 2007, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	12 312 523,04 €
Recettes de fonctionnement :	13 086 029,20 €
<u>Résultat de fonctionnement</u> :	+ 773 506,16 €
Dépenses d'investissement :	4 650 558,07 €
Recettes d'investissement :	5 741 820,55 €
<u>Résultat d'investissement</u> :	+ 1 091 262,48 €
Résultat global de clôture :	+ 1 864 768,64 €
<u>Restes à réaliser</u> :	
Dépenses :	4 086 763,82 €
Recettes :	2 833 634,06 €
<u>Résultat des restes à réaliser</u> :	- 1 253 129,76 €
Résultat réel de clôture :	+ 611 638,88 €

- A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Eau du Receveur pour l'exercice 2007, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Eau établi pour l'exercice 2007, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation :	139 646,34 €
Recettes d'exploitation :	292 143,17 €
Résultat d'exploitation :	+ 152 496,83 €
Dépenses d'investissement :	1 235 285,79 €
Recettes d'investissement :	1 089 441,76 €
Résultat d'investissement :	- 145 844,03 €
Résultat global de clôture :	+ 6 652,80 €
Restes à réaliser :	
Dépenses :	467 451,84 €
Recettes :	483 085,82 €
Résultat des restes à réaliser :	+ 15 633,98 €
Résultat réel de clôture :	+ 22 286,78 €

▪ A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Assainissement du Receveur pour l'exercice 2007, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Assainissement établi pour l'exercice 2007, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation :	115 688,72 €
Recettes d'exploitation :	207 223,20 €
Résultat d'exploitation :	+ 91 534,48 €
Dépenses d'investissement :	464 198,57 €
Recettes d'investissement :	626 919,70 €
Résultat d'investissement :	+ 162 721,13 €
Résultat global de clôture :	+ 254 255,61 €
Restes à réaliser :	
Dépenses :	509 829,70 €
Recettes :	83 549,34 €
Résultat des restes à réaliser :	- 426 280,36 €
Résultat réel de clôture :	- 172 024,75 €

▪ A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Assainissement non collectif du Receveur pour l'exercice 2007, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ Par 20 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Assainissement non collectif établi pour l'exercice 2007, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation :	0 €
Recettes d'exploitation :	1 290,00 €
Résultat d'exploitation :	+ 1 290,00 €
Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat d'investissement :	0 €

▪ A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Lotissements du Receveur pour l'exercice 2007, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ Par 21 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Lotissements établi pour l'exercice 2007, faisant apparaître les résultats suivants :

Lotissement du Tertre :

Dépenses de fonctionnement : 110 988,82 €
Recettes de fonctionnement : 206 677,79 €

Dépenses d'investissement : 221 977,64 €
Recettes d'investissement : 110 988,82 €

Lotissement de Bahurel (2^{ème} tranche) :

Dépenses de fonctionnement : 265 618,20 €
Recettes de fonctionnement : 384 020,85 €

Dépenses d'investissement : 223 764,32 €
Recettes d'investissement : 163 745,48 €

▪ A l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Cimetière du Receveur pour l'exercice 2007, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ Par 21 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Cimetière établi pour l'exercice 2007, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : 43 859,60 €
Recettes d'exploitation : 4 186,50 €
Résultat d'exploitation : - 39 673,10 €

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de 773 506,16 euros du compte administratif 2007 au budget primitif 2008, en section d'investissement, à l'article 1068 -excédents de fonctionnement capitalisés-.

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** d'affecter l'intégralité de l'excédent de clôture de la section d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2007, pour un montant total de 152 496,83 euros, en réserves au compte 1068, en recettes d'investissement du budget primitif Eau de l'exercice 2008.

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** d'affecter l'intégralité de l'excédent de clôture de la section d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2007, pour un montant total de 91 534,48 euros, en réserves au compte 1068, en recettes d'investissement du budget primitif Assainissement de l'exercice 2008.

• Par 22 voix pour et 7 voix contre, **FIXE** les taux d'imposition pour l'exercice 2008 comme suit :

	TAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT	TAUX VOTE EXERCICE 2008	BASE	PRODUIT
Taxe d'Habitation	16,48	16,65	9 675 000	1 610 888 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	20,24	20,44	10 827 000	2 213 039 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	47,47	47,47	48 300	22 928 €
TOTAL				3 846 855 €

• Par 22 voix pour et 7 voix contre, **APPROUVE** les tarifs des services publics locaux et des prestations de service effectuées par la Ville pour l'exercice 2008 et **DIT** que ces tarifs prendront effet aux dates indiquées.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** de verser aux associations les subventions du budget primitif Ville de l'exercice 2008, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992, **DIT** que le montant total des subventions aux associations s'élève à 196 715,00 euros, **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 410 056,87 € et à la Caisse des Ecoles une subvention de 3 900 €, **PRÉCISE** qu'à la demande de Redon Olympic Cycliste les subventions attribuées pour les courses cyclistes du « 14 juillet », « Redon-Redon » et pour la Rando VTT du Marron seront versées à l'association ayant pour titre : Comité d'Organisation Des Epreuves Cyclistes (C.O.D.E.C.) de la Ville de Redon et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2008.

Les conseillers, ayant des responsabilités au sein d'associations subventionnées par la Ville, ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent.

- Roland BAILLEUL : Trésorier de l'Amicale des donneurs de sang du Pays de Redon.
- Pascal DUCHENE : Président de la Mission Locale du Pays de Redon.
- Emile GRANVILLE : Président de Brezhoneg War-Roak et du Comité de protection des Marais.
- Josette JUGÉ : Secrétaire du Comité de Jumelage de Redon.
- Gaël LE BRAS : Trésorier de Dihun Bro Redon.
- Noëlle LEDUC : Secrétaire de l'Aïkido Club Redonnais.
- Benoît QUÉLARD : Trésorier du Tennis Club de Redon.
- Maria TORLAY : Secrétaire de l'ADAPEI « Les Papillons Blancs » du Pays de Redon

• A l'unanimité, **DECIDE**, dans le cadre du cofinancement de l'emploi jeune recruté par le Cercle des Nageurs du Pays de Redon, de verser, pour l'exercice 2008, à cette association une subvention forfaitaire de 2 941 euros. Le montant de la subvention ainsi versée sera calculé au prorata de la durée effective du contrat durant l'année et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2008.

• A l'unanimité, **DECIDE** de financer le poste de l'emploi jeune pérennisé par l'association Elan Sportif Redonnais, section handball, à hauteur de 2 941 euros pour l'année 2008. Le montant du financement ainsi versé sera calculé au prorata de la durée effective du contrat durant l'année et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2008.

▪ Par 22 voix pour et 7 voix contre, **DECIDE** l'admission en non-valeur des sommes figurant sur les états dressés par le receveur municipal et s'élevant à la somme de 18 675,14 € et **DIT** que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances seront prévus lors du vote du budget primitif Ville de l'exercice 2008.

▪ Par 22 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** le budget primitif Ville pour l'exercice 2008, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Fonctionnement : 12 547 852,00 €
- Investissement : 6 697 679,82 €

et **INDIQUE** que la Ville a décidé, par délibération en date du 15 décembre 1995, de voter le budget par nature avec présentation fonctionnelle, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement.

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** le budget primitif Eau, pour l'exercice 2008, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : 280 500,00 €
- Investissement : 828 462,46 €

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** le budget primitif Assainissement, pour l'exercice 2008, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : 204 127,00 €
- Investissement : 569 329,70 €

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** le budget primitif Assainissement non collectif, pour l'exercice 2008, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : 6 500,00 €
- Investissement : 500,00 €

▪ A l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif Lotissements, pour l'exercice 2008, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

Lotissement du Tertre :

Fonctionnement : 300 051,03 €
Investissement : 266 977,64 €

Lotissement de Bahurel II :

Fonctionnement : 375 723,36 €
Investissement : 247 878,02 €

▪ A l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif Cimetière, pour l'exercice 2008, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : 39 673,10 €

▪ A l'unanimité, **FIXE** à 7,55 euros par enfant scolarisé dans les écoles maternelles publiques et privées de Redon le montant de la participation de la Ville aux dépenses de l'arbre de Noël 2008 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2008.

▪ A l'unanimité, **FIXE**, pour l'année 2008, les sommes destinées à l'achat de fournitures scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Redon à :

- 26,80 euros par élève des écoles maternelles
- 27,90 euros par élève des écoles élémentaires
- 26,80 euros par élève pour le Réseau d'Aides Spécialisées (équivalent à 2 classes de 25 élèves)

et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2008.

▪ A l'unanimité, **FIXE**, pour l'année 2008, les participations de la Ville dans le cadre des sorties organisées par les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon, en fonction des projets et par élève redonnais à :

- 3,80 euros par jour pour les classes de mer, de nature, de montagne et autres activités,
- 5,35 euros par jour pour les classes de neige,

DIT qu'il sera donné priorité aux classes de découverte sur les autres activités scolaires, jusqu'à hauteur des crédits votés et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2008.

▪ A l'unanimité, **DECIDE** d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 800 000 €, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 € que la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine se propose de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine. Ce prêt est destiné à financer la réalisation d'une zone d'aménagement concerté, située dans le secteur du Châtel Haut Patis à Redon, **PRECISE** qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine et la SADIV.

▪ A l'unanimité, **FIXE** le montant de la prime annuelle à 750 euros (sept cent cinquante euros) pour le personnel des catégories A et B et à 777 euros (sept cent soixante dix sept euros) pour le personnel de la catégorie C, **RAPPELLE** que cette prime est versée au personnel permanent et non permanent, à l'exclusion des agents ayant moins de trois mois de services publics effectifs et consécutifs et **PRECISE** que cette prime est attribuée :

- pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2007 et le 31 mai 2008 avec la rémunération du mois de juin 2008 en proportion de la quotité hebdomadaire et de la durée de travail,

- ou, en dehors de la période de référence précitée, à due proportion avec la dernière rémunération versée en cas de fin de position d'activité, sur la base du montant annuel connu au dernier jour d'activité rémunérée.

▪ Par 28 voix pour (Monsieur GUÉRIN ne prenant pas part au vote), **DECIDE** de vendre à Monsieur Jean-François GUERIN un terrain de 780 m² environ situé avenue de Brocéliande, à détacher de la parcelle cadastrée section E n° 1380, au prix de 20,00 euros / m², **PRECISE** que la superficie exacte du terrain à céder sera définie par un document d'arpentage établi par un géomètre et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces afférentes.

▪ A l'unanimité, **DECIDE** de recourir pour l'opération suivante aux procédures réglementant la passation des marchés publics :

Procédure d'appel d'offres ouvert ou de marché négocié :

- Les Halles : travaux de réaménagement et de modernisation,

DECIDE de recourir à la "procédure adaptée" pour les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Les Halles : travaux de réaménagement et de modernisation,
- Bâtiments Communaux : Diagnostic énergétique
- Maison des Associations et transfert des Services Techniques - Etudes de faisabilité et de programmation,

SOLLICITE auprès des différents organismes les subventions au taux maximum et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces afférentes.

▪ A l'unanimité, **APPROUVE** les projets d'avenants concernant des travaux en plus-value pour la construction de la salle des sports de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

▪ A l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention établie avec l'association Manivel'Cinéma pour l'organisation du festival du cinéma "Jeune Public", **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention, **DECIDE** de verser à l'association Manivel'Cinéma une participation d'un montant de 1 055,00 euros et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2008.

▪ A l'unanimité, **DÉCIDE** de vendre le lot n°3 du lotissement du Tertre cadastré section I n°1521 pour une superficie de 831 m² à Mademoiselle Karine VILLETTE et Monsieur Xavier MIRAMON au prix de 27 870,73 euros TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié.

Vu pour être affiché le 11 avril 2008 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 11 avril 2008
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Louis LE COZ